

Arrêté rectoral modifiant l'arrêté du 23 mars 2023 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation

La rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 234-1 à L. 234-8, ses articles R. 234-1 à R. 234-15 et ses articles R. 234-34 à R. 234-38 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 février 2023 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille modifié par arrêtés des 2 et 31 octobre 2023 et du 9 février 2024 ;

ATTENDU que le Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille s'est réuni en séance plénière le 14 mars 2023 ;

VU l'arrêté rectoral du 23 mars 2023 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation, modifié par l'arrêté rectoral du 7 juillet 2023 ;

CONSIDERANT le changement de dénomination commerciale de l'École européenne d'esthétique Silvy Terrade à Arras.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral en date du 23 mars 2023 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation est modifié comme suit :

Article 1^{er} : Le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation comprend, sous la présidence de Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, Chancelière des universités :

I - Membres nommés :

- Monsieur Régis BORDET, Président de l'Université de Lille
- Monsieur Olivier COTTET, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale du département du Nord
- Monsieur Éric DUPUIS, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional de sciences et techniques industrielles
- Madame Marie-Françoise GODON, Doyenne des Inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré

II - Membres élus en son sein par le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille parmi les personnels titulaires de l'enseignement public du premier et du second degré :

- Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :
 - Madame Catherine PIECUCH
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA - Education)
 - Monsieur Nicolas PENIN
- Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)
 - Madame Catherine BODET
- Syndicat National des Lycées et Collèges (SNALC) :
 - Monsieur Benoît THEUNIS

III - Membres nommés parmi les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives :

- Syndicat National de l'Enseignement Chrétien - CFTC :
 - Monsieur Yann COUTEL
 - Madame Anne CABARET
- SEP CFDT 59/62 :
 - Madame Nadia BECK

IV - Membre nommé parmi les personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat :

- Madame Marine VANLANDTSCHOOTE, directrice de l'école Terrade Arras, située à Arras

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait à Lille, le 22 mai 2024



Valérie CABUIL